

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le cinq décembre deux mil vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur YAHIAOUI Romuald en salle du conseil municipal

Conseillers élus :	15
Conseillers en fonction :	15
Conseillers Présents :	13
Procurations	0

Absents DOLISY Karine, excusée
JUNG Stéphane, excusé

Date de la convocation : 02 décembre 2025

Secrétaire de séance : HAVEN Barbara

Compte rendu général de la séance du 12 décembre 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ approuve le compte-rendu du conseil municipal du 10 octobre 2025 à l'unanimité
- ✓ décide à l'unanimité de verser une subvention de 35 € par élève à l'O.C.C.E-57école de Hellimer pour la participation au financement du séjour des élèves du R.P.I.D Hellimer - Diffembach-lès-Hellimer, en classe de neige à Xonrupt-Longemer du 21 au 23 janvier 2026.

A l'unanimité :

- ✓ approuve la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie (CASAS).
 - valide le transfert des compétences obligatoire de la commune en matière d'autorité organisatrice du jeune enfant à savoir :
 - recenser : les besoins des enfants âgés de moins de 3 ans et de leurs familles en matière de services aux familles, les modes d'accueil disponibles sur leur territoire (accueil individuel par les assistants maternels ou accueil collectif dans des crèches ou multi-accueils).
 - informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans, ainsi que leurs enfants.
- ✓ décide à l'unanimité :
 - d'ouvrir des crédits au compte 6817,
 - d'admettre une créance en non-valeur pour un montant total dû de 136 €,
 - d'autoriser le Maire à émettre les opérations correspondantes.
- ✓ décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissements ci-dessous avant le vote du budget 2026 :

20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
Réfection de la rue des 4 vents programme 170 (art. 203)	2 004,25 €
Carte communale programme 162 (art. 202)	2 114,00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Terrain réserve foncière programme 136 (art. 2111)	2 500,00 €
Matériel informatique programme 91 (art. 2183)	625,00 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	
Club house programme 168 (art. 231)	34 000,00€
Réfection de la rue des 4 vents programme 170 (art. 231)	33 750,00 €
Voirie Programme 139 (art. 231)	13 755,00 €
TOTAL	92 618,25 € (inférieur au plafond autorisé de 141 960,25 €)

- ✓ à l'unanimité valide la convention de prestation de service au profit de l'AFAF de Hellimer, pour une mission de secrétariat pour un volume d'heures maximum de 147 heures, la mise à disposition du matériel informatique et les services nécessaires à l'exercice de ses missions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Pour extrait conforme
le 12/12/2025

Le Maire

M. YAHIAOUI Romuald